

PHILOSOPHIE RELIGIEUSE

RELIGION.

Qu'est ce que la religion ? une philosophie sublime qui démontre l'ordre, l'unité de la nature et s'explique l'éénigme du cœur humain, le plus puissant mobile pour porter l'homme au Dieu, puisque la foi le met sous l'œil de la divinité, et qu'elle agit sur la volonté avec autant d'empire que sur la pensée, un supplément de la conscience qui commande, affirmit et perfectionne toutes les vertus, établit de nouveaux rapports de bienveillance sur de nouveaux liens d'humanité ; nous nonse dans les pauvres des créanciers et des usages, des frères dans nos ennemis, dans l'être suprême un père, la religion du cœur, la vertu enction, le plus beau de tous les codes de morale ; et dont tous les préceptes sont autant de biensuits au ciel.

IMMORTALITE DE L'ÂME.

La philosophie démontre qu'il y a dans l'homme un principe qui ne peut périr, mais que ce principe reparaisse dans un autre monde avec le même ordre de facultés et les mêmes lois qu'il avait dans celui-ci, qu'il y porte les conséquences des bonnes et des mauvaises actions qu'il a pu commettre, que l'homme vertueux y conserve avec l'homme vertueux, que le méchant y souffre avec le méchant; c'est là une probabilité sublime qui échappe peut-être à la rigueur de la démonstration, mais qui autorisent et consacrent le vœu secret du cœur et l'assentiment universel des peuples. Elles ne sont pas d'hier. Elles ne s'éteindront pas de-nain, ces naïves et nobles croyances qu'un indestructible besoin produit, répand, perpétue, parmi les hommes comme un héritage sacré; et, en vérité, ce n'est une philosophie bien hautaine que celle qui défendrait au sage, à l'heure suprême, d'interroger, ces traditions, vénérables, et d'essayer de déchanter lui-même de la foi de ses semblables le espérances du genre humain.

VICTOR COUSIN

ANECDOTES DIVERSES.

Nous garantissons la vérité de l'anecdote suivante.—
C'est dans une ville d'Allemagne que le fait eu lieu.

ANECDOCE FISCALE.

— Un peu de fiscalité se rencontre partout ; mais il y a des pas où elle est portée si loin, qui semble que l'art de vider les poches des gouvernés fasse toute la science des gouvernans. Brisquet le caniche, dont l'histoïre va être racoutée, vient d'en faire une funeste expérience. Compagnon de son vieux maître, Brisquet avait toujours vécu dans la meilleure intelligence avec lui ; il venait de le perdre et, sa douleur était extrême. Cependant Brisquet était héritier ; cinq thalers par mois et la tutelle d'un ami de son maître assuraient son existence. Triste, éclopé, le pauvre animal avait à peine rejoint son nouveau gîte quand une décision du ministre des Finances vint troubler son repos.

Les employés du fisc, peu accoutumés à voir figurer dans un testament un chien comme légataire, n'avaient pas osé déterminer la classe dans laquelle on devait le placer, ni le droit qu'on pouvait exiger de lui; il avait donc fallu en renfermer au ministre des finances lui-même. Cette lacune de la législation venait d'être comblée: une ordonnance en forme décidait que Brisquet, ne pouvant être héritier direct ni collatérial, retroutrait dans la classe des dogataires et qu'il devait payer 8 p. 100 de son legs. Or cinq thalers par mois faisant soixante cœus par an, et un capital de 1.000 thalers, Brisquet devait au fisc 96

Nanti de la quittance au nom de M. Brisquet, l'huissier ne tarda pas à lui rendre visite ; mais un chenil composait tout son avoir, et quelques morsures étaient tout ce qu'on en aurait pu tirer. L'exécution devant difficile, besoin fut de s'éloigner au plus vite et de recouvrir une seconde fois à la suprême autorité. S. Execu-
tive embarrassée d'abord par l'obstacle que l'exécution de sa ordonnance rencontrait, et ne voulant cependant pas abandonner les droits de fisc sur le legs de Briquet, résolut de s'y prendre d'une autre manière. Le chien était inattaquable, mais l'ami du défunt, le tuteur de Brisquet, pouvait payer pour lui, il ne fallait que trouver une tournure pour l'y obliger. Le génie du fisc inspi-

re la suivante. Un thaler par mois fut jugé devoir suffire pour le logement, la nourriture et les médicaments du vieux Brisquet, or le tuteur de ce pauvre animal protestait donc tous les mois de 4 thalers, ce qui en fait quarante-huit par an, et donna un capital de 960 thalers dont 8 p. cent reviennent au fisc. L'exécuteur reçut l'ordre d'exiger de l'homme que son humanité et son respect pour la dernière volonté d'un ami avait fait se charger d'un vieux chien malade, 76 thalers. Refusant de payer cette somme, saisie, exécution, affiches pour la vente des meubles du tuteur de l'héritier Brisquet.

Léans son extrême perplexité, ce malheureux homme se résolut à prendre Brisquet sous ses bras et à se rendre à l'audience du ministre des finances. De vives contestations s'élevèrent à la porte avant de laisser passer Brisquet; mais sa qualité d'héritier, dont il fut justifiée aux huissiers de la chambre, lui en fit enfin permettre l'entrée. L'excellence parut, et Brisquet, l'organe de son tuteur, s'exprima avec beaucoup d'éloquence. On représentera que son âge était avancé, sa santé mauvaise, que sa douleur était grande, et que peu de mois pouvaient mettre un terme à sa vie, qu'il avait 76 thalers exigés pour les droits de sa rente vingtaine, et qu'il n'aurait pas même été recouvrés par le tuteur auquel on voulait les faire. Pendant que l'amitié plaidait ainsi à clôture, Brisquet, accoutumé à prêter ses aises, se tait établi sur le sofa de monseigneur. Grande fut la terreur de son nouveau maître, qui craignait que cette familiarité ne nuisât au succès de la requête; mais n'en fut rien; monseigneur aimait les bêtes, et Brisquet n'était pas la première qui eu pris place sur son canapé. La conversation continua donc comme si de rien n'était. Le principal argument du ministre fut que le fisc ne devait jamais rien perdre, que ce n'est pas sa faute si Brisquet est un chien, qu'il tient la place d'un humain dans le testament, et qu'il faut qu'il paie comme il l'était. — Mais, monseigneur, c'est un animal. — On ne connaît que sa qualité d'héritier. — Voyez son état. — Vous le soignerez et il reprendra des forces. — Soyez compatissant. — Les droits du fisc doivent rentrer, il faut qu'il paie. — Un chien n'a point d'argent. — Le legs est fourni, vous profitez de ce legs, vous payerez pour lui. — Je n'en profite pas, monseigneur, Brisquet a des habitudes contestées. Il fait les engeges. — Je dois remplir la volonté du testateur, c'est un devoir sacré. — Je priverais du nécessaire plutôt que d'y manquer. — Le premier de tous les devoirs, monseigneur, c'est de sauvegarder le fisc. — Mais le fisc doit être équitable, le droit n'on exige fait plus d'une année du revenu de Brisquet, voyez son état, monseigneur, il n'a rien à dire par ces mots; l'excellence ? — Oui, mais l'humilité ou la fortune se privent du nécessaire pour faire un acte d'humanité pour remplir un devoir ? — J'en entends rien à tout cela, je veux les défendre au fisc.

Le teneur était argoté, l'excellence était parlante, le
comptreue fut longue ; mais le ministre ne voulant ab-
solument rien diminuer de ses prétentions, l'honnête
homme prit une résolution qui mettait le beau rôle de
son côté. « Eh, bien monseigneur, dit-il, puisque votre
excellence exige qu'on perçoive un droit regretteux sur
la subsistance d'un pauvre animal, puisqu'elle me met
dans l'alternative de manquer du nécessaire ou de man-
quer à mon devoir, je renonce au legs que mon ami ava-
issigné pour la nourriture de son chien. Vient, Bris-
quet, je partage ce que tu as de peu que je possède, plus
tes persécuteurs, son illustre et pris chien sera chier.
L'animal était dans ses bras et tous deux gagnaient la
porte. « Monsieur, monsieur, dit l'excellence, voilà
si les lois vous autorisent à renoncer à ce legs, mais en
attendant le fisc s'en empare. Suivez l'animal, il s'est
meurt ayant que les 76 thalers soient rendus, voilà être
responsable du reste. »

On lit dans le *GLAUX* une singulière anecdote sous la rubrique de Nogent-le-Rotrou :

"Samedi, 7 juin, une femme de la campagne, passant par la rue de la Herse, s'arrête devant la demeure du sieur Gagueux, dégrasseur, et depuis long-temps perclus des deux membres. Elle aperçoit sur une table recouverte d'une serviette et placée au milieu de la chambre, un crucifix, une corde benite et deux cierges allumés. Le malade, qu'elle connaît, était couché dans son lit et ne faisait aucun mouvement. On devait lui administrer l'extrême-onction, et tous les préparatifs étaient faits. La bonne femme, le croyant trépassé et sur le point d'être enseveli, s'agenouille au pied du lit et fait une prière. Lorsqu'elle a fini, elle se relève, trempe le buis et asperge abondamment le moribond, qui éternue de surprise et bâdouille quelques mots d'impatience.

"La pauvre vieille, s'imaginant avoir offensé l'ame du défunt, demande à grands cris, et reculant d'effroi, tomba à la renverse, en culbutant la table, et perdit connaissance. Mais, ô fatalité ! en roulant, un cierge embrasa les jupes de l'infortunée, que la chaleur rendit bientôt à la vie. Aux sourds gémissements qu'elle poussa,

domestique accourt d'une pièce voisine et reste anéanti en voyant une femme se débattre au milieu des flammes et de la fumée. Elle veut la secourir, mais ses efforts eussent été inutiles sans ceux de plusieurs voisins qui se présentent avec des sceaux pleins d'eau. La victime, que l'on questionne, au lieu de répondre, donne les signes de la plus grande aliénation, et, dans un état difficile à peindre, s'élançe hors de la maison et s'en retourne promptement à Saint-Pierre-la-Bruyère où elle est morte des suites de ses blessures.

Le sieur Gagneux n'a survécu que par miracle à cette scène effrayante, dont deux cents témoins peuvent attester l'exactitude et la vérité."

UNE TRAGEDIE DE LEGOUW

LA MORT DE HENRY IV. — Tragédie Léonine fut acceptée par les comédiens français avec enthousiasme mais sans espoir de la représenter. Comment oser mettre sur la scène au Bourbon, lorsque Napoléon gouvernait la France ? Léonine fut frappé d'une heureuse inspiration. Il l'ora donc solliciter auprès du vainqueur d'Austerlitz la faveur de lui faire entendre la lecture de sa tragédie, il en reçut une réponse favorable. L'audience était accordée pour midi précis à l'épouvantable endroit, accompagné de Talma, qui devait lire la pièce. A leur arrivée les sœurs de l'Empereur et les dames de leur suite voulurent se placer au salon où devait avoir lieu la lecture. Chacune d'elles était empêtrée de l'auteur du " Mérite des Femmes ", mais elles furent conduites par Napoléon qui leurs dit que c'était une réunion particulière à laquelle il n'admettait que l'impératrice. Il ferme lui-même la porte à double tour et désignant un siège à l'auteur, il l'invite à s'asseoir. Léonine fit une pause instant et l'Empereur reprit avec une brusque urbanité : " Vous voudrez donc que je reste debout ? " La lecture commence : à pénibles confidences que Henry IV fait à Sully, des tourments sans cesse renouvelés dévorent l'accablait l'atitre Médicis, Napoléon portant un regard sur Joséphine, sembla lui dire qu'il n'avait jamais éprouvé d'elle que tendresse, dévouement, inaltérable bonté. Mais bientôt au bout d'un quart de la sainte amitié qui unissait Henry IV et Sully, d'un bouleversement si rare pour les souverains, de complicité d'un ami véritable, sur un cœur à toute épreuve ! L'Empereur se leva et regardant de tous côtés, parut chercher le fidèle et brave Montebello. Restant alors debout, appuya sur le dos d'un fauteuil, il suivit la lecture avec la plus scrupuleuse attention ; et lorsque Talma prononça ce vers dans la bouche du Béarnais, qui pressentait sa fin prochaine : " Je tremble, je ne sais quel noir pressentiment... " Napoléon l'interrompit tout à coup, et dit à Léonine : " J'espére que vous changerez cette expression ; un Roi peut trembler, c'est un homme comme un autre ; mais il ne doit pas trembler. L'empereur, effet va substituer sur le champ, " Je suis..." ne suis etc."

Eufsir, la conspiration s'achève, le meilleur des hommes frappé du poignard que ses plus chers amis ont mis aux mains du fanatisme. Sully, éperdu de douleur et d'épouvanle, vient en faire le touchant récit : " Le pauvre homme !.....excellent homme !....." prononce plusieurs fois Napoléon très-émou, tandis que Joséphine fondait en larmes. " Vous avez bien fait, ajoute-t-il, de désigner les auteurs de ce crime exécable. Il faut vous attendre à be nombreux débats littéraires, mais vous aurez un grand succès." Il lui parle alors de ses autres ouvrages, et lui exprime l'attention, de donner à l'ouvrage la compétence qu'il meure, mais Legouvé lui répond modestement qu'il en ayant recueilli tout le plaisir qu'il était honneur de l'estime publique. C'est lorsque l'institut de France. " Ainsi nous ne voulons rien pond Napoléon en jetant sur lui un regard accusateur.

Ce matin, arrivé ce matin dernièrement dans la capitale pour la sécurité de police de Paris, une élégante jeune femme, vêtue d'un uniforme de guerre cheveux, un manteau bleu et noir, portant un fusil, se trouvait escortée de deux personnes, dont l'une portait à la main une arme blanche. On apprit que le jeune homme s'était échappé d'après une partie de chasse auquel il avait été invité, et qu'il avait été enlevé avec elle sur la route de Mouligne, pour le conduire sans doute à Londres, et de là à l'autel nuptial du notaire geron de GRETA-GREEN ; mais les parents avaient pris leurs mesures : le ravisseur et sa victime ont été arrêtés à peu de distance de Paris, et sont passés sur le champ. Le jeune homme a obtenu permission de conserver son brillant équipage pour venir rendre compte aux Tribunaux de sa conduite. La demoiselle a été ramenée par son tuteur dans un modeste Coucou.

Le Docteur Johnson, célèbre écrivain anglais, ayant appris que Boswell avait l'attention d'écrire une vie de lui, je connais bien, dit-il un moyen de l'empêcher d'écrire ma vie, c'est de lui ôter la sienne.